



Règlement des concours Âne Bourbonnais

Association Française de l'Âne Bourbonnais
Siège social : Pôle Asin, 4 Chemin de la Cornille – 03360 BRAIZE
Site web : www.anebouronnais.fr

I. OBJET

Ce règlement précise le règlement du livre généalogique de l'âne Bourbonnais. Il établit les règles des épreuves liées à l'approbation, la confirmation et à l'inscription à titre initial des animaux. Il est fixé par la commission du livre généalogique de l'âne Bourbonnais.

II. PERIODE

L'inscription à titre initial des mâles et femelles, la confirmation des ânesses et l'approbation des baudets sont prononcés à l'occasion du concours National de Race ou de rassemblements organisés par l'Association. Exceptionnellement, la commission d'approbation peut se réunir en dehors de ces dates sur proposition motivée d'un de ses membres.

Cette opération peut être effectuée à titre onéreux.

III. PRESENTATION DES CANDIDATS

Un soin particulier est à apporter à la présentation tant en ce qui concerne le candidat que la ou les personnes qui les présenteront en main.

Le candidat devra être d'un état suffisant, toilettée et les pieds parés ou ferrés.

Il ne devra pas être tondus ou rasés. Les animaux dont l'aspect corporel laisse à désirer n'ont pas à être présentés (pelade, trop gras, trop maigre...).

Les attitudes et manifestations dangereuses feront l'objet d'un ajournement.

La présentation en main peut s'effectuer à deux personnes, la deuxième personne se tenant du même côté que le meneur pourra s'aider d'une chambrière pour accompagner le candidat dans de bonnes conditions et dans le calme.

Les mâles sont présentés avec une bride et un mors.

IV. INSCRIPTION À TITRE INITIAL

1) Déroulement de la présentation

a) *Contrôle d'identité, toisé sur une plate-forme de toisage « non ferré » et mesure d'ossature (genou).*

Ces mesures sont prises en compte dans l'évaluation prévue au c).

b) Examen du modèle

Le candidat est examiné en main, à l'arrêt, de profil et en marche afin de juger de sa conformation, ses aplombs et le type dans la race.

Une fiche d'évaluation sera utilisée par les membres de la commission permettant de motiver la décision (Annexe I). Un animal est qualifié avec une note globale supérieure ou égale à 60/100, une note inférieure à 5 à l'un des 8 premiers points prévus (Modèle) ajournera le candidat.

c) Décision pour l'inscription à titre initial

La commission nationale d'approbation se prononcera à l'issue de la présentation, sa décision sera : l'inscription ou l'ajournement motivé.

L'inscription est matérialisée sur le document d'accompagnement par un tampon, une date et la signature du président ou de son délégué.

L'inscription fera l'objet de l'édition d'un document d'évaluation présenté en annexe I.

V. CONFIRMATION DES ÂNESSES

1) Déroulement de la présentation

a) Contrôle d'identité, toisé sur une plate-forme de toisage « non ferré » et mesure d'ossature (genou).

Ces mesures sont prises en compte dans l'évaluation prévue au b).

b) Examen du modèle

Le candidat est examiné en main, à l'arrêt, de profil et en marche afin de juger de sa conformation, ses aplombs et le type dans la race.

Une fiche d'évaluation sera utilisée par les membres de la commission permettant de motiver la décision (Annexe I). Un animal est qualifié avec une note globale supérieure ou égale à 60/100, une note inférieure à 5 à l'un des 8 premiers points prévus (Modèle) ajournera le candidat.

c) Décision pour la confirmation des ânesses

La commission nationale d'approbation se prononcera à l'issue de la présentation, sa décision sera : la confirmation ou l'ajournement motivé.

La confirmation est matérialisée sur le document d'accompagnement par un tampon, une date et la signature du président ou de son délégué.

La confirmation fera l'objet de l'édition d'un document d'évaluation.

VI. APPROBATION DES BAUDETTS

1) Déroulement de la présentation

a) Contrôle d'identité, toisé sur une plate-forme de toisage « non ferré » et mesure d'ossature (genou).

Ces mesures sont prises en compte dans l'évaluation prévue au c).

Concours épreuve

Le concours épreuve (Annexe II) se déroule lors de la commission d'approbation. Il précède l'examen du modèle et allures. Il est obligatoire pour les mâles candidats à l'approbation sauf en cas de validation d'un concours d'utilisation (PEJET 2 ou 3).

Il comprend un parcours de 6 difficultés. Le candidat baudet doit franchir 3 difficultés obligatoires et trois difficultés au choix de l'organisateur. Une aide extérieure est tolérée. Tout mauvais traitement et/ou attitudes et manifestations dangereuses seront éliminatoires.

Les difficultés obligatoires sont :

- 1- Monter dans un camion, van,
- 2- Donner les 4 pieds,
- 3- Rester à l'attache, à l'harnachement,

Trois franchissements d'obstacles en main seront choisis dans la liste suivante :

- Bâche
- Gué
- Petit pont
- Lanières
- Branchage
- Drapeau
- Barres au sol
- Reculer
- Bande blanche
- Tracteur en marche
- Zone de chantier

Tout candidat baudet doit obtenir une note d'au moins 40 points sur 60 au concours épreuve pour être approuvable et se présenter au modèle et allures.

Tout candidat baudet ayant validé son PEJET 2 ou 3 est dispensé de concours épreuve.

c) Examen du modèle

Le candidat baudet est examiné en main, à l'arrêt, de profil et en marche au pas afin de juger de sa conformation, ses aplombs et le type dans la race.

Une fiche d'évaluation sera utilisée par les membres de la commission permettant de motiver la décision (Annexe I). Un animal est qualifié avec une note globale supérieure ou égale à 60/100, une note inférieure à 5 à l'un des 8 premiers points prévus (Modèle) ajournera le candidat.

d) Décision pour la confirmation des baudets

La commission nationale d'approbation se prononcera à l'issue de la présentation, sa décision sera : la confirmation ou l'ajournement motivé.

La confirmation est matérialisée sur le document d'accompagnement par un tampon, une date et la signature du président ou de son délégué.

La confirmation fera l'objet de l'édition d'un document d'évaluation.

2) AUTRES DISPOSITIONS

Pour toute question d'ordre général non abordée au sein du présent règlement, il conviendra de se référer au règlement général du Parcours d'Excellence du Jeune Équidé de Travail (<https://www.equides-excellence.fr/>).

ANNEXE I **DOCUMENT D'ÉVALUATION DES ÉPREUVES DE MODÈLES ET ALLURES**

				Observations
1	IMPRESSION GENERALE HARMONIE	Robe, Tissus, distinction, présence	/ 10	Robe terne - Robe brillante - Chic - Commun - Décousu - Harmonieux
2	TETE	chic, oreilles, chanfrein, naseaux, attache	/ 10	Têt expressive - Tête commune - Tête busquée - Chanfrein droit - Chanfrein arabisé - Attache gorgé - Attache grêle
3	ENCOLURE	Forme, longueur, attache et orientation	/ 10	bien greffée - longue/courte - bien orientée - grêle - Courte
4	LIGNE DU DESSUS	Garrot, Dos, Rein, Hanche, Croupe et attache de queue	/ 10	ligne dessus tendue- dos tendu - rein fort - dos mou - dos long - dos court - rein long - rein faible - rein court - croupe rabattue - croupe horizontale - croupe courte - croupe longue
5	CORPS	Profondeur, travers, largeur poitrine et hanches	/ 10	du cadre - manque cadre - profond - cylindrique - large de poitrine - large de hanches
6	MEMBRES ANTERIEURS	Epaule, bras, genou, paturon, sabot	/ 10	avant bras musclé - genou marqué - canon court canon long - manque os - genou effacé -genou renvoyé - épaule oblique - épaule droite - épaule courte - épaule longue
7	MEMBRES POSTERIEURS	fesses, jarrets, paturon, sabot	/ 10	jarrets secs - jarrets gras - jarrets forts - jarrets faibles - jarrets droits - jarrets coudés - manque os - cotonneux
8	APLOMBES	face et profil	/ 10	Membre : AG / AD / PG / PD Cagneux / panard - jarrets clos – jarrets ouverts
9	ALLURE AU PAS	régularité, pistes, amplitude, activité	/ 10	Billarde - 1 piste - 2 pistes - 4 pistes - engage - n'engage pas - actif - manque d'énergie
10	ALLURE AU TROT	régularité, pistes, amplitude, activité, rebond	/ 10	Billarde - 1 piste - 2 pistes - 4 pistes - engage - n'engage pas - actif - manque d'énergie - aerien - se répète
		TOTAL	/ 100	

Juges

10 EXCELLENT	6	SATISFAISANT	2	MAUVAIS
9 TRES BON	5	SUFFISANT	1	TRES MAUVAIS
8 BON	4	INSUFFISANT	0	NUL ou NON
7 ASSEZ BON	3	ASSEZ MAUVAIS		EXECUTE

Un animal est qualifié avec une note globale supérieure ou égale à 60/100. UNE NOTE INFÉRIEURE A 5 A UN DES 8 PREMIERS CRITERES (MODELE) PROVOQUE L'AJOURNEMENT.

ANNEXE II CONCOURS EPREUVE

1	CAMION/VAN	Monte seul 10, deuxième essai 8, troisième essai 6, troisième essai avec une aide 4, quatrième essai avec une aide 2, ne monte pas 0	/ 10
2	PIEDS	2 points par pied et une note sur 2 pour la manière : 2 si facilité, 1 si petite difficulté et 0 si grande défense	/ 10
3	HARNACHEMENT	Se laisse harnacher seul 10, nécessite d'être deux -2, nécessite un moyen de contention -4, est surpris -2, se défend -4, refuse le bât ou l'attelage -8	/ 10
4	OBSTACLE 1	Aucun écart ni accélération ni hésitation 10, hésitation -1, accélération -2, arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6, aide extérieure -2	/ 10
5	OBSTACLE 2	Aucun écart ni accélération ni hésitation 10, hésitation -1, accélération -2, arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6, aide extérieure -2	/ 10
6	OBSTACLE 3	Aucun écart ni accélération ni hésitation 10, hésitation -1, accélération -2, arrêt -2, premier refus -4, deuxième refus -6, aide extérieure -2	/ 10
TOTAL			/ 60

Un animal est qualifié avec une note globale supérieure ou égale à 40/60.